

3 DECEMBRE 2019

Bpifrance et la Région Pays de la Loire signent le 150^{ème} Prêt « Pays de la Loire TPE/PME », accordé au cabinet d'architectes Nantais Aura

Nantes, le 3 décembre 2019 – Paul Jeanneteau, Vice-président de la Région Pays de la Loire et Mathieu Défresne, Directeur régional Bpifrance Pays de la Loire, annoncent la signature du cent cinquantième « Pays de la Loire Prêt TPE/PME », prêt qui a vocation à financer le développement des très petites entreprises du territoire. Ce prêt a été signé avec le dirigeant du cabinet d'Architectes Aura.



Partageant le constat de la difficulté pour les TPE de financer leur développement, la Région Pays de la Loire et Bpifrance ont mis en place, en 2017, le « Pays de la Loire Prêt TPE/PME » au profit des entreprises de la région. Opéré par Bpifrance, ce prêt, d'un montant compris entre 10 000 et 50 000 euros et d'une durée de 5 ans, bénéficie d'un différé de remboursement d'une année. Il a pour vocation de financer les investissements matériels et immatériels d'un projet de développement, que ce soit pour du besoin en fonds de roulement (BFR) ou d'autres dépenses (recherche et développement, publicité, marketing ou logiciels), peu financés par les banques du fait du niveau de risque. Ce prêt est nécessairement adossé à un cofinancement accordé par une banque privée. Cet outil, permet ainsi aux entreprises de plus petite taille d'accéder plus facilement au crédit bancaire.

Désormais déployé dans 10 régions françaises, ce prêt est facilement mobilisable grâce à la simplification des démarches. Les demandes de prêt s'effectuent ainsi directement sur une plateforme dédiée : <http://paysdelaloire-pret-tpepme.fr/>

Paul Jeanneteau, Vice-président de la Région Pays de la Loire, déclare : « *Alors que le contexte économique est désormais plus favorable, son impact sur l'emploi demeure encore trop faible. La Région des Pays de la Loire a donc décidé de soutenir les entreprises dans leur projet de croissance pour booster l'activité et l'emploi dans la région grâce à la mise en place du prêt Pays de la Loire TPE/PME* ».

Mathieu Défresne, Directeur régional de Bpifrance Pays de la Loire, ajoute : « *Ce prêt est un outil majeur d'accompagnement pour les TPE et PME de la région. Il couvre ainsi tous les besoins en financement de ces entreprises pour leur permettre d'accélérer leur croissance. La signature de ce cent cinquantième prêt illustre l'efficacité de notre partenariat avec la Région Pays de la Loire et le besoin des petites entreprises du territoire.* »

François Reuillon, Cogérant d'AURA architectes et associés conclut : « *Nous avons récemment acheté nos locaux afin de pouvoir réaliser des travaux d'extension et d'embellissement pour améliorer le confort de travail de notre équipe et pouvoir recruter de nouveaux collaborateurs. Ce prêt va nous permettre de financer une partie des travaux.* »

Contacts presse :

Bpifrance
Laure Schlagdenhauffen
Tél. : 01 41 79 85 38
laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

Région Pays de la Loire
Gwenola Cariou Huet
Tél. : 02 28 20 60 65 – 06 07 03 39 48
gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr

Aura Architectes
François REUILLON
Tél. : 02.40.48.14.52 – 06.47.86.90.14
f.reuillon@aura.archi

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse – <https://presse.bpifrance.fr/>

A propos de la Région Pays de la Loire

Grâce à son **contrat de croissance entreprise**, la Région propose depuis 2017 une nouvelle philosophie d'action fondée sur :

- La proximité, avec le recrutement de 14 développeurs économiques, implantés dans chaque département.
- La simplicité, avec une boîte à outils d'aides et de dispositifs rassemblés dans le Contrat de Croissance, pour conseiller, financer et accompagner la performance des entreprises dans l'innovation et l'export.
- L'efficacité, avec le portail repensé entreprisespaysdelaloire.fr pour accéder en un clic à l'ensemble des aides et dispositifs d'accompagnement dédiés aux entreprises ligériennes.

Le Contrat de Croissance Entreprise porte déjà ses fruits : 252 projets de reprises accompagnés depuis le printemps 2017, près de 2 000 projets de développement ou d'implantation d'entreprises accompagnés par les développeurs économiques régionaux et 48 dirigeants de PME bénéficiaires d'un dispositif d'accélérateur de croissance.

Un fonds régional de soutien spécifique pour les artisans et commerçants a été créé il y a deux ans et a déjà soutenu 178 projets pour une aide moyenne de 13 000 € comme par exemple la mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de bars-restaurants, la modernisation de boulangeries ou l'acquisition de mobilier pour des commerces multiservices. Avec le seul dispositif transmission/reprise pour les TPE et PME, la Région a créé ou préservé 2470 emplois depuis le printemps 2017. Un plan pour le commerce du futur a été voté en octobre dernier, dont les mesures commencent à être déployées dans les 5 départements.